

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant E.L.L. CAFETERIA INC.		Date d'inspection Le 08 avril 2026	
Nom de l'établissement L'Écolo-Halte		Numéro de permis 2013772	
Adresse 261 rue Acadie Grande-Anse NB E8N 1B1		Numéro de téléphone (506) 726-6731	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Sylvie Richardson	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La visite de l'établissement a été effectuée en après-midi dans le cadre d'une inspection de surveillance. Lors de cette visite, le ratio réglementaire applicable était respecté. Les projets éducatifs étaient affichés et le matériel mis à la disposition des enfants était adapté à leurs besoins. Des occasions d'activités physiques étaient offertes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, et des stratégies favorisant le développement de la littératie étaient intégrées aux pratiques éducatives. L'aire de jeu intérieure était entretenue de façon régulière afin d'assurer la santé et la sécurité des enfants. Au cours de la visite, les enfants revenaient de l'école. À leur arrivée, ils se rendaient à la salle de bain, puis prenaient leur collation apportée dans leur boîte à dîner.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 08 avril 2026

Date

original signé par
Bernice St-Pierre

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 avril 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"